

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 19 OCTOBRE 2010**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 19 octobre 2010 à 19h00 en la salle des fêtes de Liomer, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Etaients présents :

Délégués titulaires : Mme Boignet, M Damonville, M Formet, M Lefebvre, M Soumillon, Mme Van Dycke, M Delcourt, M Iriarte Arriola, M Mouton, M Guilbert, M de Franssu, Mme Hénon, Mme de Saint Germain, Mme Chellé-Poiret, Mme Lamory, M Vandromme, M Desfosses, M Duneufgermain, M Goethals, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, M Devienne, M Froidure, M Marié, M Dewaele, M Lefevvre, M Bosredon, M Despréaux, M Doinel, M Demonchy, Mme Michaux, M Brussart, M Deneux, M Géraux, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Magnier, M Demarquet, M Saelens, M Leclere, Mme Leclercq, M Nédélec, M Trabouillet, M Dussuelle, M Labesse, M Caux, M Favresse, M Desmarest, M Leroy, Mme Calippe, M Têtu, M Morain, M Caudron, M Hiesse, M Colin, M Lesur, M Stoter, M Dubos.

Délégué suppléant ayant pouvoir de son titulaire : M Espargilière (suppléant de M Guérin), M Leullier (suppléant de Mme Carpentier), M Delva (suppléant de M Louart), M Maillard (suppléant de Mme Delaire), M Bourgois (suppléant de M Mille), M Dacheux (suppléant de M Coulon).

Etaients absents ou excusés : M Avelange, M Hébert, M Quillent M, M Dutitre, M Céliste, Mme Genty, M Cressent, M Lecomte, M Brosniowski, M Blarel, M Périmony, M Leclercq J, M Quillent JC, M Snauwaert, M Berthe.

Secrétaire de séance : Mme Colette MICHAUX.

Etait également présente Madame LEFEVRE Anne-Marie, représentante de Lahaye-Saint-Romain.

ORDRE DU JOUR :

**1. Direction**

- 1.1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 24 juin 2010
- 1.2. Installation d'un nouveau délégué au sein du Conseil Communautaire
- 1.3. Modification du tableau indicatif des emplois
- 1.4. Compte Epargne Temps
- 1.5. Tarification des plateaux repas à destination du personnel
- 1.6. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme
- 1.7. Adhésion à Somme Initiative
- 1.8. Adhésion à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois
- 1.9. Rapport d'activités 2009

**2. Finances**

- 2.1. Budget principal : délibération modificative de crédits n°1
- 2.2. Règlements d'une franchise dans le cadre d'un contentieux

**3. Voirie**

- 3.1. Fonds de concours pour la réalisation de travaux voirie

4. **Piscine**
  - 4.1. Projet d'équipement aquatique - choix de la procédure - réhabilitation ou reconstruction
5. **Culture**
  - 5.1. Convention avec la compagnie Arbrahom
  - 5.2. Intégration d'une nouvelle bibliothèque tête de réseau : Beaucamps-Le-Vieux
6. **Tourisme**
  - 6.1. Convention d'entretien des chemins de randonnée avec le Conseil Général
7. **SPANC**
  - 7.1. Programme Pluriannuel Concerté avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie 2010/2012
8. **Jeunesse**
  - 8.1. Contrat Enfance Jeunesse 2010/2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales
9. **Questions diverses**
  - 9.1. Service civique
10. **Lieu du prochain Conseil Communautaire**



Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance et remercie Colette Michaux, Maire de Liomer d'accueillir le Conseil Communautaire.

Il rappelle que la séance est enregistrée et invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Colette MICHAUX, commune de LIOMER, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

Le Président fait observer une minute de silence en mémoire de Pierre BUCHART, Maire de la commune de CAMPS-EN-AMIENOIS et Membre du bureau de la CCSOA.



## 1. DIRECTION

### 1.1 - AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR.

Le Président soumet au vote de l'Assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :  
- constitution d'un groupement de commande pour le marché de télégestion.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise son Président à inscrire ce point à l'ordre du jour de la séance.**

### 1.2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2010.

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 juin dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 1.3 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Le Président propose à l'Assemblée suite à la démission d'Emmanuel Chouquet du Conseil Communautaire, de procéder à l'installation du nouveau délégué titulaire désigné par la commune de Beaucamps-Le-Jeune en la personne de Francis Delcourt.

**Le Conseil Communautaire déclare installé dans ses fonctions Francis Delcourt, délégué titulaire de la commune de Beaucamps-Le-Jeune.**

### 1.4 - MODIFICATION DU TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les modifications du tableau indicatif des emplois, à savoir :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- la création d'un poste de rédacteur à temps complet
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- la création d'un poste de technicien à temps complet et d'un poste d'ingénieur à temps complet pour le futur animateur eau potable.
- la création d'un poste d'auxiliaire de soins 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Il ajoute que le bureau communautaire a émis un avis favorable unanime à la modification du tableau indicatif des emplois.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la modification du tableau indicatif des emplois.**

### **1.5 - COMPTE EPARGNE TEMPS.**

Le Président informe l'Assemblée que suite à la publication du décret du 20 mai 2010, qui modifie en profondeur les règles applicables au Compte Epargne Temps (dispositif existant pour le personnel de la CCSOA), le bureau communautaire propose d'instaurer, pour les titulaires, l'indemnisation des jours au-delà de 20 jours épargnés, la conversion en épargne retraite et le maintien en droit à congé. Pour les non-titulaires, il propose d'instaurer l'indemnisation et le maintien en droit à congé.

Le montant de l'indemnisation est le suivant par journée : Catégorie A : 125 €, Catégorie B : 80 €, Catégorie C : 65 €.

Il précise que dans la mesure où le conseil communautaire approuve cette proposition, l'agent pourra, à sa convenance, choisir une option unique ou combiner 2 ou 3 options dans les proportions qu'il souhaite. Le Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 30 septembre 2010, a émis un avis favorable à cette proposition.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime décide d'instaurer au-delà de 20 jours épargnés l'indemnisation, la conversion en épargne retraite ou, le maintien en droit à congés pour les agents titulaires et l'indemnisation et le maintien en droit à congés pour les agents non titulaires.**

### **1.6 - TARIFICATION DES PLATEAUX REPAS A DESTINATION DU PERSONNEL.**

Le Président propose que les plateaux repas au même titre que ceux servis dans le cadre du portage à domicile puissent être mis à disposition des agents de la Communauté de Communes déjeunant dans les locaux communautaires ou leurs annexes et ce à prix coûtant. Il précise que le prix du repas acheté par la CCSOA est de 4 €.

Le Bureau communautaire et le Comité Technique Paritaire ont émis un avis favorable à cette proposition.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, trouve l'idée des plateaux repas très intéressante mais demande qu'elle soit étendue à destination de toute personne travaillant sur le canton de Poix-de-Picardie, telle qu'une cantine d'industrie par exemple. Pourquoi ne mettre en place ce service que pour les agents de la CCSOA. Il estime très gênant de limiter le service au personnel communautaire.

Le Président souligne que créer la restauration collective à destination des salariés amènerait à créer de la concurrence aux restaurateurs du secteur.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 30 septembre 2010, par 62 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean de Franssu), décide de mettre en place la fourniture de plateaux repas pour les agents de la Communauté de Communes à prix coûtant.**

### **1.7 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SOMME.**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la CCSOA au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion de la Somme par la signature d'une convention. Il s'agit d'une régularisation, puisque la CCSOA bénéficie déjà du service de la médecine préventive du centre départemental de gestion de la Somme. Il précise que l'adhésion à ce service entraîne le paiement d'une cotisation de 54 € par visite.

Colette Michaux, commune de Liomer souligne que c'est moins cher que la médecine du travail classique.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime, décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme et invite son Président à signer la convention à intervenir.**

### **1.8 - ADHESION A SOMME INITIATIVE.**

Le Président rappelle que l'association Somme Initiative, émanation du Conseil Général de la Somme, dont l'objet est d'accompagner les porteurs de projet d'entreprise désireux de développer leurs activités dans le département de la Somme, sollicite la CCSOA pour devenir adhérente de l'association. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500 €. Il précise que le bureau a émis un avis favorable unanime à cette adhésion.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime, décide d'adhérer à l'association Somme Initiative et invite son Président à signer tout document se rapportant à cette décision**

### **1.9 - ADHESION A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU GRAND AMIENOIS.**

Le Président propose à l'Assemblée de reconduire l'adhésion de la CCSOA à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois dans le cadre de son conventionnement. Cette adhésion n'entraîne aucune incidence financière pour la CCSOA.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime accepte de reconduire l'adhésion de la CCSOA à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois.**

### **1.10 - RAPPORT D'ACTIVITES 2009.**

Le rapport d'activités 2009 de la CCSOA a été remis à chacun des conseillers communautaires présents en séance.

Le Président rappelle qu'il appartiendra à chaque Maire de faire une présentation de ce rapport à son conseil municipal. Chaque commune sera également destinataire de ce rapport.

## 2. FINANCES

### 2.1 - BUDGET PRINCIPAL : DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1.

Le Président invite Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, à présenter la délibération modificative de crédits. Il précise que les mouvements de crédits de la section de fonctionnement portent essentiellement sur des ajustements liés à la masse salariale. Pour la section d'investissement, les ajustements portent sur les conventions de mandat pour les travaux de voirie et des honoraires de DDE de l'ancien SIVOM de Molliens-Dreuil.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	77 290.00 €	9 740.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	11 000.00 €	145 120.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 400.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion	3 740.00 €	470.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 400.00 €
<b>Total</b>	<b>94 530.00 €</b>	<b>155 330.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 800.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 110.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	3 110.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45818 : Ste Segrée 2010 - Chemin de	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45819 : Offignies	0.00 €	3 904.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 45828 : Ste Segrée 2010 - Chemin de	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL R 45829 : Offignies	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 904.00 €
<b>Total</b>	<b>3 110.00 €</b>	<b>7 514.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 404.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>65 204.00 €</b>		<b>65 204.00 €</b>

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessus.**

### 2.2 - REGLEMENT D'UNE FRANCHISE DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX.

Le Président propose à l'Assemblée de procéder au règlement de la somme de 240,70 € au titre d'une franchise d'assurance dans le cadre d'un contentieux lié à l'infiltration d'eau dans une habitation de Montmarquet, suite à un problème d'évacuations d'eaux pluviales. L'assurance prend en charge 2 166.30 €, reste à la charge de la CCSOA la franchise, soit la somme de 240.70 €.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à procéder au versement de la somme de 240.70 € et signer tout document se rapportant à cette décision.**

### 2.3 - REGLEMENT D'UNE FRANCHISE DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX.

Le Président propose à l'Assemblée d'émettre un titre de recettes vers l'EARL du Royon de Famechon d'un montant de 4 940 €. Ce titre correspond à des travaux de voirie réalisés par la CCSOA sur une chaussée dégradée lors de l'enlèvement de betteraves en situation de dégel. La société TEREOS indemniserait ensuite l'exploitant du montant du titre.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime, invite son Président à émettre un titre de recettes d'un montant de 4 940 € et de signer tout document se rapportant à cette décision.**

### 3. FINANCES

#### 3.1 - FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX VOIRIE.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le versement de fonds de concours par les communes ayant sollicité la réalisation de travaux neufs de bordurage. Les communes verseront à la CCSOA, la moitié du montant HT des travaux.

Les travaux sont estimés avant travaux à :

- Commune de Riencourt, travaux ruelle Benoit Boucher : 3 743.66 € HT
- Commune de Beaucamps le Vieux, travaux rue du Cimetière : 24 982.16 € HT
- Commune de Quesnoy sur Airaines, travaux rue Plaisance : 4 937.90 € HT

Il précise que le bureau a émis un avis favorable unanime au versement de ces fonds de concours par les communes.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime, décide de solliciter les fonds de concours ci-dessus aux communes de Riencourt, Beaucamps-Le-Vieux et Quesnoy-sur-Airaines.**

### 4. PISCINE

#### 4.1 - PROJET D'EQUIPEMENT AQUATIQUE - CHOIX DE LA PROCEDURE - REHABILITATION OU RECONSTRUCTION.

Le Président explique à l'Assemblée qu'il lui sera proposé de délibérer ce soir sur le projet d'équipement aquatique, à savoir la construction d'une piscine ou la réhabilitation de l'équipement actuel. Il informe l'Assemblée que la commission aquatique et le bureau ont émis un avis favorable à la construction d'une nouvelle piscine. Il rappelle que c'est un sujet ancien, puisque l'ancien conseil communautaire avait émis le souhait de construire une nouvelle piscine, mais il avait semblé logique que cette décision émane du nouveau conseil communautaire.

Le Président invite Victor Delezenne, Vice-président en charge de l'équipement aquatique, à présenter le projet.

Victor Delezenne rappelle que la commission aquatique a approuvé le scénario D à un vote très majoritaire, 13 Pour et une abstention. Le projet a ensuite été présenté au bureau le 29 septembre 2010, sur 20 présents, 18 ont délibéré favorablement pour le scénario D et 2 se sont abstenus. Il cède ensuite la parole à Aurélie DA MOTA, chargée de mission à la CCSOA pour la présentation du projet. Un support vidéo projeté est présenté aux élus.

Victor DELEZENNE présente ensuite les équipements aquatiques récemment construits dans le département, le montage financier de l'opération, ainsi que la répartition des charges financières par habitant.

Après la présentation, le Président remercie Victor DELEZENNE et Aurélie DA MOTA pour ces exposés. Il explique que le choix de l'emplacement sera débattu lors d'une prochaine commission, puis au bureau, si la décision finale porte sur le scénario D. Puis, il donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Francis DELCOURT, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande si les habitants de Beaucamps-le-Jeune sont considérés comme habitants extérieurs dans le cadre d'une nouvelle piscine construite à Poix-de-Picardie.

Victor DELEZENNE précise que la commune de Beaucamps-le-Jeune est membre de la CCSOA au même titre que les 62 autres communes.

Jean DE FRANSSU, communes de Courcelles-Sous-Moyencourt, regrette que seuls les usagers aient été questionnés dans le cadre de l'enquête. Selon lui, les non-usagers auraient dû être interrogés pour savoir s'ils étaient en faveur d'un nouvel équipement.

Le Président explique que la commission souhaitait que soient interrogés les personnes qui fréquentaient la piscine.

Jean DE FRANSSU pense que l'estimation de la fréquentation à 118 340 personnes est largement optimiste et ne comprend pas la baisse de fréquentation dans le cas d'une réhabilitation ; selon lui, elle devrait au minimum rester identique.

Victor DELEZENNE, commune de Molliens-Dreuil et Vice-président en charge de l'équipement aquatique, explique que cette baisse est liée à la suppression de l'ouverture au public en période scolaire.

Il précise que dans l'hypothèse d'une réhabilitation, la piscine serait ouverte les fins de semaine et vacances scolaires pour le public. Il ajoute que ces chiffres ont été fournis par le bureau d'études Amex.

Jean DE FRANSSU ne partage pas l'optimisme de l'estimation de cette fréquentation.

Le Président complète les propos de Victor DELEZENNE, en ajoutant que nombre de personnes de la CCSOA fréquentent la piscine de Grandvilliers.

Jean DE FRANSSU s'interroge de l'effet positif, sur la fréquentation, des nouvelles activités proposées dans un nouvel équipement alors qu'aujourd'hui ces dernières mises en place par le personnel n'attirent pas.

Le Président explique que l'espace forme et le toboggan sont des éléments souhaités par les personnes qui fréquentent la piscine, en effet aujourd'hui les habitants vont à Amiens ou à Grandvilliers pour trouver ces activités.

Jean DE FRANSSU souhaite savoir ce qu'il est prévu de faire de l'actuelle piscine et ajoute que le coût de la démolition n'est pas pris en compte dans l'investissement.

Le Président répond que cette question est un autre sujet de réflexion qu'il faudra mener ensemble. De plus il ajoute que certaines piscines « tournesol » ont trouvé de nouvelles destinations.

Jean DE FRANSSU ajoute qu'il a sondé les administrés de sa commune et alentours et précise qu'ils sont tous favorables à la réhabilitation.

Alain NEDELEC, commune de Poix de Picardie insiste sur la question de l'avenir de la piscine « tournesol » et du coût élevé de la démolition qui n'a pas été pris en compte dans l'investissement du scénario D. De plus, il émet des doutes sur les chiffres ; selon lui, pessimistes d'un côté et optimistes de l'autre. Il demande si l'augmentation de personnel a bien été prise en compte dans les charges de fonctionnement du scénario D. Par ailleurs, le sondage réalisé sur les 104 usagers de la piscine actuelle n'est pas scientifique, il aurait été intéressant d'interroger les personnes qui ne vont pas du tout à la piscine.

Le Président apporte les éléments sur le nombre de personnes à employer dans le cas d'une construction. Il est prévu 13 personnes à temps plein au lieu de 3 personnes à temps plein et de deux contrats à 20 heures actuellement. Ces emplois ont été pris en compte dans les charges de fonctionnement, ainsi que les coûts supplémentaires.

Colette MICHAUX, commune de LIOMER intervient pour préciser que si la piscine est réhabilitée il n'y aura plus d'apprentissage de la natation pendant 2 ans pour les écoles, alors que le personnel continuera d'être rémunéré.

Patrice CAUDRON, communes de Villers-Campart, souhaite savoir de quand date l'estimation des travaux ?

Le Président explique que le cabinet Amex a révisé les coûts en 2010, mais que le coût ne sera définitif qu'après l'ouverture des plis. Il ajoute également que les subventions ont été minorées.

Patrice CAUDRON demande ce que représente par exemple 10 € par habitant, en pourcentage d'augmentation d'impôt. Il rappelle qu'il y a un an les chiffres présentés montraient une augmentation de 5€ par habitant, ce qui représentait 11 à 12% d'augmentation des taux.

Le Président explique qu'il n'est pas en mesure de donner une telle information, que la loi de finance est actuellement en cours de discussion dans les deux assemblées, la CCSOA n'a donc pas les éléments de réponse. Il ajoute que pour obtenir les subventions, il faut commencer par lancer le marché, même si les éléments précis concernant la fiscalité sont absents.

Il explique que la question du jour n'est pas le choix définitif du projet, donc son coût d'investissement, et que chaque étape à venir sera délibérée par le conseil communautaire.

Jean Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, comprend la question et l'inquiétude au sujet des dépenses supplémentaires. Il ajoute qu'aujourd'hui la traduction du coût par habitant en points d'imposition est impossible puisque la réforme des politiques territoriales et des modes de financements de celles-ci sont en plein débat. Aujourd'hui, il n'est pas possible, comme il y a 3 ou 4 ans d'avoir l'assurance de dire que tant d'euros par habitant représentent tant de points en foncier bâti, en non bâti, en taxe d'habitation et en taxe professionnelle. Il pense que l'information à retenir est le différentiel entre les deux projets, soit 3,37 € par habitant pour la rénovation et 6,26 € par habitant pour la construction.

Il précise que même si les non usagers n'ont pas été interrogés, il sait qu'en discutant avec les habitants de la CCSOA, certains vont sur Grandvilliers ou sur Amiens pour avoir autre chose qu'un seul bassin rectangulaire.

Aujourd'hui un équipement neuf irait au-delà de 4 lignes de natation parce qu'il y en aurait une 5<sup>ème</sup> et surtout il y aura un deuxième bassin.

Ces ajouts, dans le cas d'une construction, permettent de répondre à l'augmentation des prévisions de fréquentation. Il explique que nous pouvons trouver deux raisons majeures : d'abord il y a deux bassins donc des activités aquatiques différentes peuvent être pratiquées et l'accueil en simultané est possible, alors que cela n'est pas le cas si l'on rénove la piscine. C'est un choix à faire. Il estime que par rapport à la première présentation, les éléments supplémentaires permettent de nous interroger et de nous forger une opinion. Aujourd'hui deux propositions s'offrent à l'assemblée : un équipement neuf avec des services supplémentaires ou une réhabilitation qui laissera en place une piscine telle que les habitants de la CCSOA la connaissent aujourd'hui.

Marc DEWAELE complète les propos de Jean Jacques STOTER, en parlant de l'arrivée des nouvelles éoliennes sur le territoire. Il ajoute que celles-ci auront un retour financier pour la CCSOA même si l'IFER n'est aujourd'hui pas définitivement calée. Marc DEWAELE pense que l'on doit avoir bon espoir dans ces éoliennes, mais qu'il est difficile de se prononcer.



Victor DELEZENNE donne une information sur les modifications de l'amplitude horaire, en période scolaire, l'ouverture au public est actuellement de 24h et pour le scénario D, 39h d'ouverture au public en période scolaire sont prévues.

Alain DESFOSSES précise que c'est le rôle des élus de faire des choix politiques.

Michel MAILLARD, commune de Poix de Picardie, demande s'il y a vraiment urgence dans la réalisation du projet pour obtenir les subventions, qu'il juge importantes mais se demande si elles sont pérennes dans le temps. De plus, il ajoute que la commune de Poix-de-Picardie a supporté le fonctionnement de la piscine actuelle pendant 30 ans avec ses propres finances.

Le Président souligne que si la commune de Poix-de-Picardie a pu supporter les dépenses liées à une piscine, la CCSSOA va également pouvoir le faire. Pour ce qui concerne les subventions, il explique que plus le temps passe, moins le projet bénéficiera de subventions. Elles ne peuvent pas être obtenues si nous n'en faisons pas la demande, c'est la raison pour laquelle il faut trancher à un moment et lancer le projet même si les élus décident de revenir en arrière ultérieurement.

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-Sous-Poix, pense qu'il est important de revenir sur le différentiel entre les deux projets, à l'année. Ce dernier est de 170 000 €, or la CCSSOA pourrait baisser le budget consacré à la voirie pour financer le projet et éviter de toucher à la fiscalité.

Le Président ajoute qu'il s'agit effectivement d'arbitrages budgétaires. La CCSSOA a fait beaucoup de travaux pour la voirie ces derniers temps, c'est donc une éventualité, de même pour l'érosion et le ruissellement.

Michel DOINEL, commune de Le-Quesne souhaite comprendre pourquoi l'autofinancement envisagé pour le scénario D est plus important que celui prévu pour le scénario A.

Le Président lui répond que pour un projet de construction, l'autofinancement consacré peut être plus fort.

Alix TETU, commune de Theuilloy-l'Abbaye, craint que la réhabilitation de la piscine actuelle entraîne finalement une construction neuve car les travaux de rénovation sont importants.

Le Président ajoute que le projet du scénario D pourra toujours être revu à la baisse.

Patrick DRUOT, commune de Gauville, demande pourquoi les scolaires ne sont pas présents dans les tableaux de fréquentation présentés. Il ajoute que la réhabilitation apporte l'avantage que les scolaires de Poix-de-Picardie puissent aller à pied à la piscine.

Le Président rappelle que le nombre de scolaire est de 36 000 par an.

Jean Jacques STOTER précise d'une part qu'il n'y a pas que les collégiens de Poix-de-Picardie qui vont à la piscine et d'autre part que les 50 collèges du département ne peuvent pas tous avoir leur piscine. Il rappelle ensuite que la commune d'Airaines aurait pu émettre le souhait de construire la piscine à proximité de son collège pour que les élèves s'y rendent à pied !

Patrick DRUOT pense que la cohabitation entre les scolaires et le public n'est pas possible à cause du bruit.

Jean Jacques STOTER rappelle que la piscine dite « neuve » comporte des équipements qui n'existent pas aujourd'hui dans la piscine « tournesol ». L'augmentation de la fréquentation n'est donc pas seulement due au fait qu'une personne peut nager, mais qu'elle peut faire d'autres activités dans le bassin ludique ou dans l'espace forme. Les doutes que les conseillers communautaires peuvent avoir sont ceux que toute personne peut avoir quand elle se lance dans un projet. C'est pour cela que la commission

est allée voir d'autres équipements aquatiques et s'est rendue compte que ce type d'équipement est attractif. Il n'y a donc pas de raison que les habitants du secteur aient moins d'engouement à venir à la piscine que ceux des autres territoires.

Marc DEWAELE apporte un complément en terme d'accessibilité, de déplacement et de développement durable. Il explique qu'un travail est mené sur l'accessibilité à travers des circuits d'autocars qui pourraient irriguer tout le secteur pour se rendre à la piscine ou qu'elle soit.

Victor DELEZENNE ajoute que la commission a visité une douzaine de piscine et a vu cohabiter les scolaires avec le public. Aujourd'hui, il y a différentes façons de régler les problèmes de bruit.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix de Picardie et Vice-président de la CCSOA, revient sur les 104 personnes qui ont été sondées, selon lui, aucune conclusion ne peut être tirée. Il pense qu'il fallait questionner l'ensemble de la population. De plus, il ajoute que ses interrogations se situent au niveau du financement de cette piscine, il pense que les coûts de fonctionnement, qui se répercutent sur l'imposition sont surestimés pour le scénario A et sous-estimés pour le scénario D. Il exprime sa crainte de la répercussion de façon assez violente sur la population qui n'a pas forcément envie de subir une augmentation d'impôt. L'idée de diminuer le budget est bonne, mais il pense que le scénario A est la solution la plus raisonnable étant données les conditions de vie actuelles.

Le Président souligne que les chiffres qui ont été présentés sont sûrs et vérifiés. De plus, si le scénario D est validé, le conseil communautaire délibèrera sur chaque point : l'emplacement, le choix de l'architecte, sur l'avant projet, le projet... Il est toujours possible de faire marche arrière ou de revoir le projet à la baisse.

Jean DE FRANSSU pense que le montant prévu pour les 8 employés supplémentaires est sous estimé, pour lui le salaire dans son entreprise est de 40 000 à 50 000 € par salarié par an, que multiplie 8, cela fait 320 000 €.

Victor DELEZENNE fait remarque que ce sont des chiffres démesurés.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire décide par 51 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (M Bosrédon, M Géraux, M Demarquet, M Maillard) et 11 voix CONTRE (M Vandromme, M de Franssu, M Goethals, Mme Leclercq G, M Nédélec, M Demonchy, M Lesur, M Bourgois, M Trabouillet, M Delva, M Caudron), de se prononcer en faveur de la construction d'un nouvel équipement aquatique.**

## 5. CULTURE

### 5.1 - CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE ARBRAHOM

Le Président invite Jean-Jacques Iriarte Arriola, Vice-président en charge de la culture, à exposer cette convention avec la compagnie Arbrahim. Il souligne qu'Arbrahim est anciennement la compagnie Les Valeureux, qui pour des raisons techniques ont dû prendre un nouveau nom. Il propose à l'Assemblée de reconduire la résidence pour deux années supplémentaires et d'établir une convention de partenariat d'un montant de 70 000 €.

Le Président précise que la première année, la CCSOA a été subventionnée à 80%. Le taux attendu pour les deux prochaines années est de 50% de subvention.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, intervient en soulignant que la culture coûte cher, par rapport aux 500 € destinés à l'Association Somme Initiative. Il pense que la CCSOA dépense beaucoup d'argent pour des choses intéressantes, certes, mais pas du point de vue du développement de l'emploi. Hors la CCSOA a été créée au départ dans le but principal de développer de l'emploi localement et sur la ZAC en particulier, qu'il y a peu de projets pour développer cet emploi. Il

précise qu'il n'est pas contre, mais trouve cela assez étonnant de mettre en avant 500 € pour de l'emploi et 70 000 € pour la culture.

Le Président souligne qu'effectivement le bureau avait émis l'idée d'avoir une compétence économique au sens large du terme. Actuellement la Communauté de Communes travaille avec la commune d'Airaines sur PIC Industrie et précise que n'ayant pas la compétence, nous ne pouvons pas favoriser l'implantation d'entreprises sur notre territoire. Il souligne que les 500 € sont une cotisation et pas une aide.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemmesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, est très favorable à la signature d'une convention avec la Compagnie. Il ajoute pour avoir suivi plusieurs de leurs représentations, que l'important est d'offrir une diversité de lieux d'implantations d'évènements culturels. La CCSOA a la possibilité et la chance d'avoir des spectacles, des représentations de qualité et de proximité qui associent la population. Certes, le coût peut paraître important, mais c'est aussi une façon d'avoir un accès à la culture en milieu rural et il est important que cela puisse exister.

Le Président souligne que la fréquentation des représentations a augmenté de spectacle en spectacle.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire par 63 voix POUR et 1 ABSTENTION (M de Franssu), invite son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la Compagnie Arbrahom.**

## **5.2 - INTEGRATION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE TETE DE RESEAU : BEUCAMPS-LE-VIEUX.**

Le Président informe l'Assemblée que la bibliothèque communale de Beucamps-le-Vieux répond désormais à tous les critères permettant sa reconnaissance en qualité de bibliothèque tête de réseau, elle peut donc devenir la seconde bibliothèque tête de réseau du territoire de la CCSOA.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime reconnaît la qualité de tête de réseau pour la bibliothèque de Beucamps-Le-Vieux.**

## **6. TOURISME**

### **6.1 - CONVENTION D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE AVEC LE CONSEIL GENERAL.**

Le Président propose à l'Assemblée de renouveler la convention concernant la gestion et l'entretien des itinéraires de randonnée avec le Conseil Général. L'objectif est de percevoir des subventions du Conseil Général pour l'entretien de ces chemins. Il souligne que l'année précédente, les chemins ont été entretenus par le CPIE qui a donné entière satisfaction.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et Vice-président de la CCSOA, complète en précisant que cela concerne 6 circuits pédestres, 1 circuit VTT du réseau départemental et 3 circuits du réseau communautaire. Il confirme que les chemins ont été très bien entretenus.

Philippe Dacheux, commune de Quevauvillers, tient à remercier tout particulièrement le travail accompli par la CCSOA concernant le circuit VTT pour les Virades de l'Espoir.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.**

## 7. SPANC

### **7.1 - PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ AVEC L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE 2010/2012.**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le Programme Pluriannuel Concerté, pour la période 2010-2012, à établir entre la CCSOA et l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Celui-ci définit notamment les objectifs en terme d'assainissement non collectif, qui sont, pour la CCSOA, la réhabilitation de 176 installations d'assainissement non collectif, la construction d'un site de stockage des matières de vidange et l'élaboration d'un plan d'épandage de ces matières. Il informe l'Assemblée que les travaux concernant le bassin de Lincheux sont terminés.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime approuve le Programme Pluriannuel Concerté pour la période 2010/2012 et invite son Président à revêtir de sa signature tout document se rapportant à cette décision.**

## 8. JEUNESSE

### **8.1 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2010/2013 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.**

Le Président invite Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la « Petite Enfance » à exposer le point. Elle rappelle que les communes concernées sont Poix-de-Picardie, Airaines, Quevauvillers, Molliens-Dreuil, Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Liomer et Gauville. Catherine Lamory propose à l'Assemblée de se prononcer sur le contrat Enfance/Jeunesse 2010-2013 liant la CCSOA à la Caisse d'Allocations Familiales dans le but d'obtenir des subventions.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à revêtir de sa signature le Contrat Enfance Jeunesse 2010/2013.**

## 9. QUESTION SUPPLEMENTAIRE

### **9.1 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes pour le lancement de la consultation de la télégestion pour le service d'aide à domicile. Ce groupement serait constitué, de la CCSOA d'une part et de la Communauté de Communes du Val de Noye d'autre part, chacune des collectivités supportera la part financière afférente à sa commande.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide de créer un groupement de commandes pour l'acquisition d'un système de télégestion et invite son Président à revêtir de sa signature la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et tout acte se rapportant à cette décision.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### 10.1 - SERVICE CIVIQUE

Le Président rappelle qu'une réunion vient récemment d'avoir lieu à Amiens où les services de la Préfecture ont présenté le « service civique ». Une possibilité offerte aux communes ou associations, ou il est possible de confier aux jeunes de 16 à 25 ans une mission, l'état verse à ce jeune un montant de 440 euros et la collectivité ou association doit lui verser minimum 100 €. Les étudiants également peuvent entrer dans ce dispositif.

Il précise que la maquette « service civique » est téléchargeable sur le site de la CCSSOA.

Il fait notamment référence à Philippe Dacheux pour les Virades de l'Espoir, ou l'on peut imaginer qu'un jeune puisse l'année prochaine travailler sur ce projet.

### 10.2 - INFORMATION

Le Président informe l'Assemblée que le bureau, lors de sa séance du 29 septembre 2010, a attribué une subvention de 300 € à l'association de sauvegarde du château de Beaucamps-le-Jeune, ainsi qu'une participation de 1 000 € au CCAS de Beaucamps-le-Jeune pour les funérailles des deux enfants décédés accidentellement dans la commune.

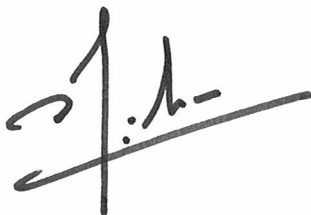
## 11. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Le-Quesne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Colette MICHAUX

Secrétaire de séance



Le Président,

Alain DESFOSSÉS

